

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 9 mars 2020

L'an deux mil vingt, le 9 mars à 20h30, le Conseil municipal de la commune de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémie VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 2 mars 2020

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Gérard BURNET, Mr Lionel BERGUERAND, Madame Josette BERGUERAND, MR XAVIER PAQUET, Madame Mandy LAYCOCK

ABSENT EXCUSÉS: Mme Stéphanie KASEVA, Mr Julien JEAN, M Jean-François DESHAYES

SECRETAIRE : Madame Mandy LAYCOCK

Monsieur Jean-François DESHAYES donne pouvoir à monsieur Gérard BURNET et monsieur Julien JEAN donne pouvoir à Mandy LAYCOCK

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Monsieur le maire demande si le compte-rendu de la séance du 24 février 2020 suscite des remarques.

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu de la séance du 24 février 2020 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

- **n°20/02/01 Approbation des comptes de gestion 2019 – Budget général, budget Téléskis, Regie Chaufferie bois, Régie d'exploitation des remontées mécaniques de la Poya**

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jérémie VALLAS, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, les détails des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2019 pour le budget général et les budgets annexes ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019
 - 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
 - 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclare** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2019 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

➤ **n°20/02/02 Compte administratif**

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés	155 936,15			322 196,15		166 260,00
Opérations de l'exercice	833 450,93	948 697,69	1 200 073,77	1 254 119,18	2 033 524,70	2 202 816,87
TOTAUX	989 387,08	948 697,69	1 200 073,77	1 576 315,33	2 189 460,85	2 525 013,02
Résultats de clôture	40 689,39			376 241,56		335 552,17
Restes à réaliser	499 525,63	315 695,00			499 525,63	315 695,00
TOTAUX CUMULES	1 488 912,71	1 264 392,69	1 200 073,77	1 576 315,33	2 688 986,48	2 840 708,02
RESULTATS DEFINITIFS	224 520,02			376 241,56		151 721,54
COMPTE ANNEXE POUR LE BUDGET DES TELESKIS						
Résultats reportés		67 990,96		2 240,06		70 231,02
Opérations de l'exercice	56 403,29	6 801,32	7 927,76	83 227,00	64 331,05	90 028,32
TOTAUX	56 403,29	74 792,28	7 927,76	85 467,06	64 331,05	160 259,34
Résultats de clôture		18 388,99		77 539,30		95 928,29
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	56 403,29	74 792,28	7 927,76	85 467,06	64 331,05	160 259,34
RESULTATS DEFINITIFS		18 388,99		77 539,30		95 928,29
REGIE CHAUFFERIE BOIS						
Résultats reportés	8 300,89			103 547,51		95 246,62
Opérations de l'exercice	0,00	4 375,00	94 269,81	189 096,34	94 269,81	193 471,34
TOTAUX	8 300,89	4 375,00	94 269,81	292 643,85	94 269,81	297 018,85
Résultats de clôture	3 925,89			198 374,04		194 448,15
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	8 300,89	4 375,00	94 269,81	292 643,85	102 570,70	297 018,85
RESULTATS DEFINITIFS	-3 925,89			198 374,04		194 448,15
REGIE D'EXPLOITATION DE LA POYA						
Résultats reportés				47 794,19		47 794,19
Opérations de l'exercice			216 920,41	235 258,68	216 920,41	235 258,68
TOTAUX			216 920,41	283 052,87	216 920,41	283 052,87
Résultats de clôture				66 132,46		66 132,46
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES			216 920,41	283 052,87	216 920,41	283 052,87
RESULTATS DEFINITIFS				66 132,46		66 132,46

➤ **n°20/02/03 Affectation du Résultat – Budget Général**

Le Conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 lors de sa séance du 9 mars 2020 :

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019

- Ayant constaté que le Compte Administratif 2019 présente un excédent de fonctionnement de : 376 241.56 €
- Compte tenu du déficit des restes à réaliser d'investissement de : 183 830.63€
- Vu le déficit d'investissement s'élevant à : 40 689.39 €

- **Décide** de procéder à l'affectation du résultat au budget primitif de l'exercice 2020 comme suit :

- compte 1068 – couverture du besoin de financement = 224 520.02€
- compte R002 – report en fonctionnement = 151 721.54 €

➤ **n°20/02/04 Affectation du Résultat – Téléskis**

Le Conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 lors de sa séance du 9 mars 2020 :

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019

- Ayant constaté que le Compte Administratif 2019 présente un excédent de fonctionnement de : 77 539.30 €
- Vu l'excédent d'investissement s'élevant à : 18 388.89 €

- **Décide** de procéder à l'affectation du résultat au budget primitif de l'exercice 2020 comme suit :

- compte 1068 – couverture du besoin de financement = 0€
- compte R002 – report en fonctionnement = 77 539.30 €

➤ **n°20/02/05 Affectation du Résultat – Régie Chaufferie Bois**

Le Conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 lors de sa séance du 9 mars 2020 :

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019

- Ayant constaté que le Compte Administratif 2019 présente un excédent de fonctionnement de : 198 374.04 €
- Compte tenu de l'excédent des restes à réaliser d'investissement de : 5 915€
- Vu le déficit d'investissement s'élevant à : 3 925.89 €

- **Décide** de procéder à l'affectation du résultat au budget primitif de l'exercice 2020 comme suit :

- compte 1068 – couverture du besoin de financement = 3925.89€
- compte R002 – report en fonctionnement = 194 448.15 €

➤ **n°20/02/06 Affectation du Résultat – Régie Poya**

Le Conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 lors de sa séance du 9 mars 2020 :

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019

- Ayant constaté que le Compte Administratif 2019 présente un excédent de fonctionnement de : 66 132.46 €
- Vu le déficit d'investissement s'élevant à : 0 €
- **Décide** de procéder à l'affectation du résultat au budget primitif de l'exercice 2020 comme suit :
- compte 1068 – couverture du besoin de financement = 0€
- compte R002 – report en fonctionnement = 66 132.46 €

➤ **20/02/07 Vote des 3 taxes – Exercice 2020**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'**unanimité**, décide de ne pas modifier les taux des trois taxes communales qui se présentent comme suit :

- taxe d'habitation 9.60 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties 10.80 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties 59.75%

➤ **20/02/08 Vote du BP exercice 2020 – Budget Régie d'exploitation de la Poya**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré vote à l'unanimité le Budget Primitif de l'exercice 2020 qui s'équilibre par section en dépenses et recettes comme suit :

Section fonctionnement 232 232.46 €

Selon l'article 256 B du Code Général des Impôts, l'activité de transports de personnes, **y compris les remontées mécaniques**, exercée par une personne morale de droit public est expressément assujettie à la TVA. Le budget est donc élaboré hors-taxe.

Le compte administratif 2019 ayant été voté avant le Budget primitif 2020, l'affectation du résultat est inscrite au budget primitif.

➤ **20/02/09 Vote du BP exercice 2020 – Budget Teleskis**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré vote à l'unanimité le Budget Primitif de l'exercice 2020 qui s'équilibre par section en dépenses et recettes comme suit :

Section fonctionnement 77 539.30 €

Section d'investissement 94 838.89 €

Le compte administratif 2019 ayant été voté avant le Budget primitif 2020, l'affectation du résultat est inscrite au budget primitif

➤ **20/02/10 Vote du BP exercice 2020 – Budget chaufferie bois**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré vote à l'unanimité le Budget Primitif de l'exercice 2020 qui s'équilibre par section en dépenses et recettes comme suit :

Section fonctionnement 346 696.15 €

Section d'investissement 93 941.89 €

Le compte administratif 2019 ayant été voté avant le Budget primitif 2020, l'affectation du résultat est inscrite au budget primitif

➤ **20/02/10 Vote du BP exercice 2020 – Budget Général**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré vote à l'unanimité le Budget Primitif de l'exercice 2020 qui s'équilibre par section en dépenses et recettes comme suit :

Section fonctionnement	1 282 822.54 €
Section d'investissement	1 712 321.75 €

Le compte administratif 2019 ayant été voté avant le Budget primitif 2020, l'affectation du résultat est inscrite au budget primitif

Questions diverses :

DECISION D'INTENTION D'ALIENER

Le Maire donne lecture des Demande d'Intention d'Aliéner suivantes pour lesquelles la commune ne veut pas user de son droit de préemption :